

ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LE CADRE DU SOUS-PROGRAMME "VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES ET VIOLENCE DOMESTIQUE" 2016-2020 (2022)



Questions d'évaluation

Dans quelle mesure les activités du sous-programme :

- sont-elles pertinentes ?
- ont-elles un impact ?
- sont-elles efficaces ?
- présentent-elles une valeur ajoutée ?

Méthodologie



Atouts et pistes pour progresser

- 1 La Convention d'Istanbul est un document fondateur qui repose sur un consensus fragile
- 2 La Convention d'Istanbul, son suivi et les programmes de coopération entraînent peu à peu des progrès
- 3 L'approche holistique de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique nécessite un apprentissage et une coordination continus
- 4 Le sous-programme doit mieux cibler son action, en s'appuyant sur les atouts du Conseil de l'Europe en matière d'innovation juridique

RECOMMANDATIONS

Fonctionnement interne

- Fournir des informations plus claires sur les liens entre les constatations du GREVIO et les recommandations du Comité des Parties
- Inviter les pays signataires aux sessions du Comité des Parties
- Augmenter le financement du secrétariat

Promouvoir la ratification de la Convention d'Istanbul

- Redynamiser les mécanismes internes de consultation et de coordination
- Élaborer une stratégie de lutte contre la désinformation et les discours antigénre
- Dialoguer avec d'autres organisations internationales

Problèmes émergents et "normes souples"

- Suivre avec attention les lacunes constatées dans les pratiques et mettre plus l'accent sur la collecte des pratiques nouvelles
- Mettre à jour les normes de 2008 pour les services de protection
- Coopérer en faveur de plateformes de dialogue multi-pays

Approche holistique

- Se concentrer davantage sur les liens entre les quatre piliers de la Convention d'Istanbul
- Étudier l'élaboration de lignes directrices sur la collecte de données concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique